

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

24 OCTOBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice.....	14
Nombre de conseillers présents .....	10
Absents excusés.....	2
Absents excusés ayant donné pouvoir .....	2

Présents : FRUCHET Louis-Marie, BEAUFRETON Nicole, CAILLAUD Luc, HERAULT Marielle, MAUDET Nicolas, LOIZEAU Elodie, HURTEAU Laurent, THUBINEAU David, BRUNELLIERE Béatrice, RAMPILLON Sonia.

Absents ayant donné pouvoir : PINEAU Isabelle (pouvoir à HERAULT Marielle), BABARIT Cyrille (pouvoir à CAILLAUD Luc)

Absents excusés : MAUDET Claude, WERTH Laurent

Secrétaire : HERAULT Marielle

### I APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le compte rendu du 26 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### II LOCATION APPARTEMENTS DELEGATION AU MAIRE

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer certaines de attributions de cette assemblée.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, décide de donner délégation au maire, pour la durée de son mandat dans le domaine suivant mentionné à l'article L. 2122-22 aliéna 5 du Code Général des Collectivités territoriales « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ». En cas d'absence ou d'empêchement du maire, cette délégation sera exercée par le premier adjoint.

### III DISSOLUTION SIA LA GAUBRETIERE ET REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Il est rappelé processus engagé en 2018 conduisant à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Gaubretière.

Le Comité syndical du SIA La Gaubretière s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et, par délibération, a approuvé les modalités de répartition de l'actif et du passif, de répartition des archives.

Chaque commune membre du syndicat doit se prononcer sur les conditions de dissolution du syndicat. Après accord des communes membres, la dissolution du SIA La Gaubretière sera prononcée par arrêté préfectoral.

Vu les différents éléments présentés (balance de dissolution, état de l'actif, état des subventions, archives) le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les modalités de répartition de l'actif et du passif décrits et de répartir les archives telles que détaillées dans les documents.

## IV EMPLOI SAISONNIER AU SEIN DU SERVICE TECHNIQUE

Il conviendrait de recruter un agent contractuel pour faire face pour quelques mois au nettoyage dans certains bâtiments communaux. Le conseil municipal décide de créer un emploi pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 4 mois.

Un nouveau contrat sera donc proposé à Mme RAYMOND jusqu'au début de l'année 2020 avant d'entrevoir une autre solution.

## V DECISIONS MODIFICATIVES

DM 1F.2019	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
Dépenses imprévues	022	6 500,00		
Energie électricité			60612	3 300,00
Carburants	60622	1 500,00		
Fournitures de petit équipement	62632	1 000,00		
Fournitures administratives	6064	200,00		
Locations mobilières	613	212,00		
Terrains			61521	1 400,00
Bâtiments publics			615221	1 000,00
Réseaux			615232	2 200,00
Matériel roulant			61551	3 000,00
Autres biens mobiliers			61558	2 000,00
Versements à des organismes de formation			6184	770,00
Frais de télécommunications			6262	1300,00
Redevance pour services rendus			6284	500,00
Autres services extérieurs			6288	500,00
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			6574	4 000,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>9412,00</b>		<b>19 970,00</b>
	<b>Solde</b>	<b>10 558,00</b>		
Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux			7381	10 332,00
Dotations nationales de péréquation			74127	226,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				<b>10 558,00</b>
	<b>Solde</b>	<b>10 558,00</b>		

DM 31.2019	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
Dépenses imprévues	020	4 540,00		
Autres immobilisations corporelles			2188 HO	1 200,00
Salle de Théâtre			2313 Op.11	3 940,00
Mairie			2313 Op.17	1 200,00
Aménagement Chambon	2313 Op.39	1 800,00		
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>6 340,00</b>		<b>6 340,00</b>
	<b>Solde</b>	<b>0</b>		

## VI ADHESION DE CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA MUTUELLE PREVOYANCE APRES AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Par délibération du 22 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence, engagée par le Centre de Gestion conformément à pour la passation d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».

Après appel public à la concurrence et étude des dossiers des soumissionnaires, au regard des critères précisés dans le cahier des charges de la consultation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE.

Le choix de l'offre de TERRITORIA MUTUELLE a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion le 20 juin 2019.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à adhérer à la convention de participation d'une durée de 6 ans avec TERRITORIA MUTUELLE, pour le risque « prévoyance » et de fixer le montant mensuel de la participation de la collectivité à 10 euros par agent (avis favorable du CTP du 14/10/2019), sur la base d'un temps complet, et pour l'ensemble des garanties. La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

## VII PLAN FINANCEMENT BAC A CHAINE AU LIEU-DIT CHAMBON

Il est rappelé le projet de de bac à chaîne pour le franchissement de la Sèvre Nantaise au lieu-dit Chambon, entre Treize-Vents et Saint Malô du Bois.

Ce franchissement est stratégique du point de vue des usages pédestres car plusieurs sentiers de randonnée sont aménagés sur les deux rives et à ce jour une continuité pédestre fait défaut.

Vu la situation géographique de ce projet, les communes de St Laurent Sur Sèvre et Saint Malô du Bois accepteraient de participer financièrement à cette opération.

Le conseil municipal donne son accord sur la réalisation d'un bac à chaîne au lieu-dit Chambon et approuve le plan de financement comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Fourniture et pose bac à chaîne	18 010,00 €	Communauté de Communes Fds de concours	6 005,00 €
		Commune de St Laurent	3 000,00 €
		Commune de St Malô	3 000,00 €
		Commune de Treize-Vents	6 005,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>18 010,00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>18 010,00 €</b>

## VIII POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

↳ Le démantèlement de la friche industrielle de Bel Air commencera à partir du 4 novembre 2019. Nécessité de réfléchir à la mise en forme du terrain après la démolition.

↳ Rendez-vous de chantier le 25/10/2019 pour le démarrage du terrassement du terrain multisports.

↳ Le bac à chaîne sera livré début novembre.

↳ La mise en place de la pompe pour l'irrigation près du monument aux morts est terminée depuis le 23 octobre.

## IX QUESTIONS DIVERSES

❶ Projet Jeunesse : Trois parents étaient présents à la réunion avec l'animateur. A suivre, voir si des jeunes iront au foyer situé 19 rue Milvin à Saint Laurent Sur Sèvre.

Séance levée à 22H00

Prochaine réunion le vendredi 22/11/2019